Ondes URBAINES
VILLES DE FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

jeudi 02 Septembre 2021 - n°311

Agenda - Notez bien !
Enseignement supérieur - Villes de France participe à l'Université d'été de la CPU
Développement économique - Les dernières mesures d'accompagnement pour les secteurs affectés par la crise
Environnement - La qualité de l'air intérieur : un enjeu majeur pour les collectivités locales
Environnement - Ouverture du Congrès mondial de la nature de Marseille
Environnement - Nouvelle instruction sur les règles à respecter en cas de pénurie d'eau et de sécheresse
Environnement - Concours Capitale française de la Biodiversité
Numérique - 130 millions d'euros supplémentaires pour les tiers-lieux
Santé - Assises nationales de l'Accessibilité les 13 et 14 octobre 2021
Environnement - Innopolis Expo, salon de l'innovation dans les territoires les 21 et 22 septembre 2021

AGENDA

Notez bien !

Mercredi 15 septembre (9h30-14h00)
Conseil d'administration de *Villes de France*
Paris

Mardi 21 et mercredi 22 septembre 2021
Innopolis Expo (*Villes de France* est partenaire)
Paris
En savoir plus

Jeudi 23 septembre 2021 (09h30-12h00)
Groupe de travail Numérique

Jeudi 23 septembre 2021 après-midi et vendredi 24 septembre 2021
Sommet Internationale de l'Innovation dans les Villes Médianes (SIIVIM) - Sélection Québec 2022
Nevers
En savoir plus

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Villes de France participe à l'Université d'été de la CPU

Les 26 et 27 août dernier, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) organisait son Université d'été à Dunkerque. Parmi les axes de travail, une session était consacrée à la place de l'Université sur les territoires en lien avec les associations du bloc local dont *Villes de France*.
Sous le regard d'un grand témoin, Louis Vogel, maire de Melun et ancien président de la CPU, les échanges se sont multipliés entre les universitaires et les élus présents sur l'enjeu universitaire dans les villes. Frédérique Macarez, maire de Saint-Quentin et Vice-présidente de *Villes de France*, a rappelé l'impact de la présence d'un site universitaire dans une ville moyenne. Leur développement est désormais au cœur des discussions d'aménagement urbain des collectivités locales.
Insistant sur la nécessité d'un dialogue constructif entre l'ensemble des acteurs, Frédérique Macarez a affirmé que l'objectif des élus est aussi de valoriser l'Université sur les territoires. Des propos relayés par Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, lors de son discours de clôture pour qui l'organisation de l'Université doit être repensé autour de la Cité, en lien avec les collectivités locales.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les dernières mesures d'accompagnement pour les secteurs affectés par la crise

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, ont reçu ce lundi 30 août les représentants des secteurs de l'hôtellerie, café, restauration, discothèques, tourisme, transports, parcs à thèmes, événementiel, salles de sport, grande distribution et commerces des centres commerciaux afin de faire un point sur leur situation économique et de convenir de la poursuite de l'accompagnement de l'Etat. A cette occasion, les ministres ont annoncé la fin du fonds de solidarité au 30 septembre 2021.
Ce dispositif ouvert depuis mars 2020 pour faire face à l'urgence a permis d'indemniser deux millions d'entreprises pour un montant de 35 milliards d'euros. Pour répondre aux difficultés auxquelles certaines entreprises font encore face, le fonds de solidarité est donc maintenu pour le mois de septembre selon les mêmes modalités que pour le mois d'août, c'est-à-dire une compensation de 20% des pertes de chiffre d'affaires, dès que l'entreprise justifie d'une perte d'au moins 10% de son chiffre d'affaires.
Afin d'inciter à l'activité, les entreprises devront justifier d'un niveau minimum de chiffre d'affaires de 15% pour bénéficier du fonds de solidarité au mois de septembre. A partir d'octobre, le dispositif de prise en charge des coûts fixes, qui assure une couverture de 90% des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés et 70% pour les entreprises de plus de 50 salariés, sera ouvert à toutes les entreprises des secteurs S1 et S1bis qui connaitraient des pertes importantes de chiffre d'affaires, sans condition de taille.
En outre, les aides au paiement pour les mois de juin à août qui représentaient une aide de 15% de la masse salariale seront supprimées au 31 août 2021. Cette aide était conçue pour encourager les employeurs à réembaucher ce qui n'apparaît plus nécessaire aujourd'hui, puisqu'on observe au contraire de nombreux employeurs qui souhaiteraient recruter davantage.
A compter du 1er août 2021, les nouvelles demandes d'exonérations et d'aides au paiement de cotisations sociales portant sur les mois postérieurs à août 2020 ne sont plus soumises au plafond de 1 800 000 euros. Les modalités de cet assouplissement seront précisées dans les prochains jours.
En ce qui concerne l'activité partielle, le régime de droit commun de l'activité partielle (reste à charge de 40% pour l'entreprise) sera appliqué à l'ensemble des secteurs à compter du 1er septembre 2021. Les entreprises des secteurs S1 et S1bis qui connaissent toujours des restrictions sanitaires telles que des jauges ou qui connaissent une perte de chiffre d'affaires supérieure à 80% continueront à bénéficier d'un reste à charge nul.
Le dispositif d'activité partielle de longue durée, avec un reste à charge de 15% pour l'entreprise, demeure en outre disponible pour accompagner les entreprises connaissant une réduction durable de leur activité.
Les dispositifs d'accompagnement (fonds de solidarité, activité partielle et exonération de charges sociales) des territoires dont certaines entreprises sont soumises à une interdiction d'accueil du public, comme c'est le cas actuellement en Outre-Mer, sont maintenus sans modification.
Enfin, pour les secteurs affectés de manière structurelle par la crise sanitaire, des plans d'action spécifiques seront élaborés. Sont concernés l'événementiel professionnel, les agences de voyages et la montagne. Une clause de revoyure a été fixée pour la première semaine du mois de novembre avec les représentants de secteurs.

ENVIRONNEMENT

La qualité de l'air intérieur : un enjeu majeur pour les collectivités locales

Parmi les grands enjeux de la rentrée scolaire 2021 pour les collectivités locales, la qualité de l'air dans les écoles, collèges et lycées occupe une place prépondérante afin de lutter contre la propagation du virus. Cependant, au-delà des établissements scolaires, c'est bien l'ensemble des bâtiments accueillant du public qui est concerné.
Dès 2020, *Villes de France* s'est mobilisée en publiant un cahier des solutions locales *« Gagner le combat de l'air intérieur dans les villes de France »*. Réalisé en partenariat avec Véolia et le Cerema, ce document s'adresse aux élus locaux qui souhaitent s'investir sur cette véritable politique de santé publique, qui dépasse la lutte contre la Covid-19 et ses variants, autour de la pollution. Quelles stratégies mener ? Quels outils mettre en place ? L'ensemble de ces interrogations trouvent des réponses, appuyées par le partage d'expérience de plusieurs collectivités sur différents bâtiments publics (crèches, écoles, piscines, hôpitaux).

ENVIRONNEMENT

Ouverture du Congrès mondial de la nature de Marseille

Le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) débutera le vendredi 3 septembre jusqu'au 11 septembre 2021 au Palais des Congrès du Parc Chanot à Marseille. Organisé tous les quatre ans, le Congrès mondial de la nature de l'UICN a pour objectif de mobiliser tous les acteurs de la protection de la biodiversité que ce soit au niveau local, national, international pour faire de la préservation de la nature une priorité internationale au même titre que la lutte contre le changement climatique. A cette occasion, les associations nationales d'élus vont proposer un certain nombre de préconisations collectives. Ce Congrès mondial de la nature de l'UICN doit constituer une étape importante pour appuyer les négociations de la 15ème Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique (COP15), qui se tiendront en Chine en 2022.

Le dossier de presse
La présentation du Congrès mondial de la nature

ENVIRONNEMENT

Nouvelle instruction sur les règles à respecter en cas de pénurie d'eau et de sécheresse

Comme cela avait été annoncé par la Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité Bérangère Abba lors de la dernière réunion du Comité d'Anticipation et de Suivi Hydrologique, dont est membre *Villes de France*, une nouvelle instruction a été publiée le 27 juillet 2021 sur la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique. Pour la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif dans les territoires, il est possible de se reporter au guide national suivant.
En effet, afin de faire face aux sécheresses hydrologiques, un dispositif d'anticipation, de gestion et d'évaluation est mis en œuvre par l'État en application de l'article L. 211-3 du Code de l'Environnement. La présente instruction vise à optimiser l'organisation de la gestion de la crise et gérer les situations de pénurie d'eau en assurant, dans le respect des équilibres naturels, les usages prioritaires de santé, sécurité civile et d'approvisionnement en eau potable, tout en conciliant les usages dans les territoires et la nécessaire solidarité amont - aval des bassins versants. En période de sècheresse, lorsqu'une pénurie d'eau est prévisible sur une zone géographique déterminée, les préfets, en métropole et en outre-mer, prennent des mesures de restrictions d'eau graduelles et temporaires permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires.

ENVIRONNEMENT

Concours Capitale française de la Biodiversité

Le concours Capitale française de la Biodiversité, dont est partenaire *Villes de France* , identifie et valorise les actions exemplaires des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité. La nouvelle édition 2022 *"Paysage & biodiversité"* , récompensera les collectivités agissant de manière conjointe pour la valorisation des paysages et la préservation de la biodiversité : déclinaison des trames vertes, bleues, brunes, noires dans les documents d'urbanisme, conception et gestion écologique des espaces de nature, reconquête des espaces de nature, reconquête des paysages agricoles et des délaissés urbains. Au-delà du concours, Capitale française de la Biodiversité est une opération de sensibilisation et de formation pour les collectivités. Elle proposera dans ce cadre de nombreux ateliers et webinaires sur le thème de l'année. Le concours désignera à la mi-juin 2022, la Capitale française de la Biodiversité 2022 et les meilleures collectivités par catégorie (villages, petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités). Les actions reconnues comme exemplaires seront publiées dans le recueil d'actions qui sera publié en ligne sur le site du concours.
Les candidatures au concours Capitale française de la Biodiversité sont à retourner avant le 31 janvier 2022 minuit, ici .

Pour en savoir plus

NUMÉRIQUE

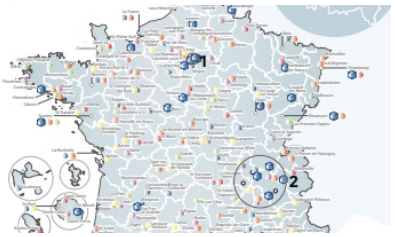

130 millions d'euros supplémentaires pour les tiers-lieux

Alors qu'un plan de soutien de 45 millions leur était déjà consacré, les tiers-lieux feront l'objet d'un programme de 130 millions d'euros supplémentaires, dont la moitié provenant de France Relance. L'association France Tiers-Lieux a publié dans le même temps un rapport faisant le bilan et rappelant leur rôle fondamental dans la gestion de la crise sanitaire. La dernière vague de l'appel à projets *« Fabriques de territoire »* se clôturera le 30 septembre 2021 pour passer de 252 à 300 tiers-lieux financés. Comme l'affirme Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France* dans le rapport de France Tiers-Lieux : *« Les tiers-lieux sont les témoignages vibrants d'une nouvelle dynamique dans les territoires et particulièrement dans les villes moyennes que représente Villes de France. Une dynamique de la proximité, du faire ensemble et de l'innovation ! À l'heure où la crise sanitaire et les transitions écologique et numérique invitent à repenser notre société, ces espaces sont de véritables laboratoires de la ville de demain. »*

Cinq mesures pour le soutien et développement des tiers-lieux
La première mesure porte sur 30 millions d'euros en faveur du développement de 100 manufactures sur le territoire, qui auront vocation à développer la production locale et à redynamiser les territoires. 50 millions d'euros dans le cadre du Plan de transformation de la formation professionnelle seront destinés à la deuxième mesure qui consiste à développer la formation professionnelle dans les tiers-lieux. France Tiers-Lieux rappelle que 60% des tiers-lieux dispensent des formations et que 134 000 personnes ont pu en bénéficier. La troisième mesure porte sur le déploiement de 3000 missions de service civique dans les tiers-lieux sur trois ans avec un budget de 20 millions d'euros. 20% des tiers-lieux ont accueilli des services civiques en 2020 selon le recensement de l'association France Tiers-Lieux. Par ailleurs, et c'est l'objet de la quatrième mesure, les conseillers numériques pourront organiser des ateliers dans les tiers-lieux et 15 millions d'euros sont disponibles pour soutenir la fabrication d'un nouveau mobilier d'inclusion numérique dans les tiers-lieux et par les makers. Enfin, la dernière mesure consacre 4 millions d'euros pendant trois ans pour financer l'accompagnement des porteurs de projet, la consolidation de la filière et des réseaux régionaux.

En savoir plus
Accéder au rapport France Tiers-lieux

SANTÉ

AUTONOMIC PARIS 2021

Assises nationales de l'Accessibilité les 13 et 14 octobre 2021

Les prochaines Assises de l'Accessibilité seront organisées par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité en octobre 2021. Dans le cadre du salon Autonomic Paris, deux jours seront consacrés à des tables rondes, des présentations et des échanges avec le public autour de la valorisation et du sens qu'on doit apporter à des données techniques pour les transformer en *« information »*, *« connaissance »* puis en *« expérience et savoir-faire »*. Sachant qu'un tiers des Français sont concernés au cours de leur vie par des problèmes de mobilité, il sera question de passer du savoir-faire au faire savoir et de réussir le partage de ces données dans le but de simplifier le quotidien des personnes à mobilité réduite. A l'ère du numérique, des progrès en faveur de la mobilité et de l'accessibilité pour tous, sont à saluer. Mais au-delà des volumes de datas, il est aussi nécessaire de garantir la qualité de ces informations et de les porter à connaissance pour permettre à chacun d'organiser ses déplacements selon le principe du *« où je veux, quand je veux »*, depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. Ce rendez-vous bisannuel essentiel de la politique d'accessibilité en France permettra également de faire un point de situation des politiques publiques en la matière et de présenter toutes les nouvelles mesures. La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité aura le plaisir d'accueillir en présentiel l'ensemble de ses partenaires et le grand public autour du stand ministériel qui sera installé au cœur du salon Autonomic, au Hall 3 de la Porte de Versailles à Paris du mardi 12 au jeudi 14 octobre prochains.

Inscriptions par courriel

ENVIRONNEMENT

Innopolis Expo, salon de l'innovation dans les territoires les 21 et 22 septembre 2021

Innopolis Expo, le salon accélérateur de projet de territoire réunira l'écosystème de la fabrique des villes et des territoires le 21 et 22 septembre prochain à l'espace Champerret Paris. Collectivités, urbanistes, associations, institutions, universitaires et entreprises répondront présents pour contribuer à la réflexion collective nécessaire pour repenser nos modèles et préparer nos territoires aux grands défis du 21ème siècle ! Plus de 150 intervenants et 100 exposants iront à la rencontre des collectivités pour partager leur expertise et les accompagner dans la mise en place de leur projet de territoire ! Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon, secrétaire général de *Villes de France*, interviendra lors de la cérémonie d'ouverture pour évoquer la ville moyenne d'aujourd'hui et de demain.

Pour découvrir le programme de conférence, les exposants et les partenaires d'Innopolis Expo
L'ensemble des adhérents de *Villes de France* et leurs équipes sont invités en VIP sur le salon, pour recevoir un pass VIP contactez Céline Juteau.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi